

AVIS MUNICIPAL

OBJET : SORT DES CONCESSIONS ECHUES

Considérant l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales, la Maire invite les concessionnaires ou les ayants droit des concessions, dont la liste est affichée ci-après, à se faire connaître en mairie, par tout moyen à leur convenance, munis des pièces justifiant leur qualité de concessionnaire ou d'ayant droit du concessionnaire, afin de procéder aux démarches nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture dans les meilleurs délais.

La liste des concessions échues est aussi consultable en mairie.

Les coordonnées de la mairie sont les suivantes :

10 route de l'École – 01510 TALISSIEU

Tél : 04 79 87 33 27

Mail : accueil@mairiedetalissieu.fr

La mairie est ouverte au public :

Le lundi de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Le jeudi de 9h00 à 11h00

Avec les remerciements de la municipalité.

Sabrina DEGUISNE,
Maire de Talissieu.



La Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du cimetière et de la mairie du 11 décembre 2025 au 19 novembre 2026.